DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
CANTON DE BLANGY-SUR-BRESLE

MAIRIE
DE
GUERVILLE

Tél. : 02 32 97 04 11
Fax : 02 32 97 18 96
e-mail : mairie.de.guerville.76@wanadoo.fr

NORMANDIE

76340

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance n°1 du 27 janvier 2023

Date de la convocation : 20/01/2023
Date d'affichage : 20/01/2023

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept janvier à 18 h, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous présidence de M. Etienne LANNEL, Maire.

***Présents*: M. ALEXANDRE Loïc, Mme BERTHE Virginie, Mme COBERT Anne, Mme DECAYEUX Ghislaine, Mme JOLY Claude, Mme KRZYWORZEKA Angélique, M. LANNEL Etienne, M. LEFEVRE David et M. ROIX And et M. WATTEBLED Christophe**

A été élu secrétaire de séance : M. ROIX Andy

1 – Approbation du compte-rendu du 18 octobre 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans observation.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la présente séance.

2 – Décision avenir du SIVOS

Le maire expose au conseil municipal l'annonce faite par l'Inspecteur de la circonscription d'une probable fermeture de classe dans le RPI, de la suppression du financement par la région du transport méridien, d'une réunion des délégués du Sivos de la Forêt d'Eu du 17 janvier ainsi que d'un accord pris par les quatre communes de réorganiser les classes sur deux pôles au lieu de quatre à compter de la rentrée 2024.
Considérant l'exposé du Maire proposant un regroupement des classes sur deux pôles avec uniquement un transport aller/retour le midi entre les deux communes pour la restauration des élèves.
Le conseil municipal après en avoir délibéré *donne son accord* pour la mise en place de la proposition du maire à compter de la rentrée 2024 sous condition du maintien de la cinquième classe pendant au moins trois ans et autorise le maire à signifier le décision prise à la présidente du Sivos, l'inspecteur de la circonscription pour transmission à l'inspectrice d'Académie.

3 – Réflexion proposition Pastel mode de garde enfants de moins de 3 ans

Le Maire informe le conseil municipal du projet de création d'une micro-crèche par le Centre Pastel porté sur 14 communes ainsi que le coût financier que cela représenterait pour la commune pour 10 ou 12 places.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité *de ne pas participer à ce projet.*

4 – Nomination correspondant incendie et secours

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, loi dite Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit, dans son article 13, la nomination au sein des conseils municipaux d'un correspondant incendie et secours.
Ce correspondant doit être l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies.
Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet précise que le correspondant incendie et secours doit être désigné par le maire auprès de ses adjoints ou des conseillers municipaux qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au maire ou conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Ce décret précise les missions affectées à cet élu désigné. Ses missions sont variées : information, sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants, organisation des moyens de secours.
Le correspondant incendie et secours désigné devra informer régulièrement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, *à l'unanimité désigne M. ROIX Andy*, conseiller municipal comme correspondant incendie et secours.

5 – Tarifs 2023

Le prix des concessions du cimetière, de la salle des fêtes, du tennis et du bureau du SIVOS sont maintenus pour l'année 2023.
Le logement de l'école suit l'évolution de l'indice de référence.

6 - Animation fête de Guerville

Le maire demande au conseil municipal une réflexion pour l'animation du dimanche.

7 - Informations et questions diverses

- Un courrier pour demander le déplacement de l'arrêt de bus du collège et du lycée à la salle des fêtes va être envoyé à la Région Normandie.
- Le conseil municipal accepte l'offre de la société DBS pour le changement des photocopieurs et la mise en place du RGPD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire, Etienne LANNEL